



**CREATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE  
AVEC AIRE DE VALORISATION  
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
Commune de Cuiseaux**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE  
Mardi 13 décembre 2016  
18h30**

NOMBRE DE PRESENTS : 11 personnes

En présence de :

M. Daniel Bertin, Maire

MM. Grégoire Olivier et Julien Delannoy, architectes, bureau d'étude Kargo Sud

**Ordre du jour :**

Présentation publique du diagnostic architectural, paysager, urbain et environnemental de l'AVAP

**Déroulement de la réunion :**

*Présentation du Diagnostic*

M. le Maire rappelle en introduction l'objectif de la création d'une AVAP sur Cuiseaux ainsi que les différentes étapes de la démarche. Il cède ensuite la parole au bureau d'étude qui présente le diagnostic architectural, urbain, paysager et environnemental de la commune.

La présentation se décompose en cinq grandes parties permettant d'aborder l'ensemble des thématiques relatives aux particularités patrimoniales du territoire cuisélien :

- « Cuiseaux, un paysage pastoral au Pays des peintres » présentant les entités paysagères de la commune ;
- « Une histoire de frontière » rappelant les étapes historiques d'occupation et de constitution de Cuiseaux ainsi que les caractéristiques de son terroir ;
- « Paysages et milieux naturels » s'attachant de façon plus précise à décrire les particularités du paysage de la commune, notamment aux abords du centre-bourg ;
- « Un patrimoine bâti de grande qualité » exposant les différentes facettes du patrimoine bâti cuisélien : patrimoine urbain, typologies architecturales identifiées, patrimoine remarquable, caractéristiques de l'architecture traditionnelle, interventions récentes sur le patrimoine ;
- « Approche environnementale du territoire » qui s'intéresse aux enjeux environnementaux de l'AVAP : climat, énergies renouvelables, intégration des dispositifs liés aux économies d'énergie, à la production d'énergies renouvelables et à la récupération des eaux de pluie ;

*Interventions et débat*

De façon générale, la présentation du diagnostic soulève assez peu d'interrogations. Les personnes présentes soulignent la qualité du travail réalisé.

- ➔ Une intervention souligne l'équilibre à trouver entre la préservation du patrimoine et les possibilités laissées aux propriétaires pour isoler leur maison et créer de nouvelles ouvertures afin de laisser pénétrer plus de lumière naturelle dans les logements.

- Une autre intervention approuve le fait que l'AVAP puisse permettre de prendre en compte les nouvelles devantures et les enseignes afin qu'elles soient intégrées à la façade.
- Une dernière intervention constate qu'à travers la présentation des photographies des travaux récents ayant dénaturé le bâti ancien, on se rend en effet compte de la nécessité d'un règlement qui permette de le préserver. Néanmoins il semble important de pouvoir laisser de la souplesse afin de ne pas figer les choses. La présentation montre bien l'homogénéité des ensembles de façades obtenue notamment à travers la régularité des gabarits. C'est sans doute ce qu'il faut chercher avant tout à maintenir.

M. le Maire conclut la réunion en rappelant qu'en effet il ne s'agit pas de bloquer tout projet dans Cuiseaux à travers l'AVAP mais d'accompagner l'évolution du bâti ancien et les nouvelles constructions afin que l'ensemble puisse être réalisé en harmonie.

**Echéancier prévu pour la suite de l'étude :**

- Le bureau d'étude rappelle qu'une seconde réunion publique aura lieu lors de la phase de traduction réglementaire du diagnostic.

# CUISEAUX

« Histoire et patrimoine... des atouts à faire valoir »

## ► Lieu de mémoire l'antenne de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne



Consacrée jusque-là à la vigne et au vigneron, l'antenne de Cuiseaux de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne comporte désormais tout un chapitre sur l'usine Morey.

Au moment où la commune entame un nouveau virage, l'objectif était de ne pas oublier, de rendre hommage à cette entreprise ayant permis l'extension de Cuiseaux dans tous les domaines.

Grâce à Dominique RIVIERE, conservateur, Nathalie BETRY, ethnologue, et Denis GARDENNE pour les photos et le montage, une nouvelle « muséographie » a été mise en place pour perpétuer la mémoire collective de « l'histoire Morey ».

## ► L'Eau source de vie à travers la ville



Après la fontaine située rue Vuillard, dans une niche adossée au mur de clôture de l'hôtel Nayme, le bassin hexagonal de la place Puits de Chavannes, présentant un écu datant de 1868 va, lui aussi, être remis en eau.

Des interventions pour améliorer l'étanchéité de cette fontaine ont été réalisées (merci à Bernard LAINÉ).

Des travaux sont prévus en fin d'année pour permettre une nouvelle alimentation par repiquage sur le réseau d'eau de Cuiseaux depuis le rue de l'hôpital.

Ces fontaines retrouvent ainsi leur symbole de présence vivante et dynamisante pour la commune.

## La création d'une AVAP (Aire de Mise en Valeur Architecturale et Patrimoniale)

Inscrite à l'inventaire des sites pittoresques de Saône-et-Loire depuis 1982, la Commune de CUISEAUX a souhaité engager une démarche de création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

La volonté de la commune est de réaliser, autour de son patrimoine naturel et bâti, une étude recensant les vestiges, aménagements, édifices ou ensembles méritant l'attention, en vue de circonscrire le périmètre, qui devra a minima recouvrir les secteurs déjà protégés (Monuments historiques et Site inscrit).

L'objectif est de proposer un outil de gestion qui caractérise l'identité territoriale de la commune. Il doit permettre de mettre en valeur le patrimoine identifié en définissant un cadre pour sa conservation et sa restauration.

**Une réunion publique sera organisée le mardi 13 décembre à 18 h 30 à la salle Stella pour présenter le diagnostic et les orientations définies**



## CUISEAUX

## Une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) en cours de réalisation

Les Cuiselliens étaient invités le mardi 13 décembre à assister à une réunion publique concernant le projet de création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

L'objectif de cette procédure engagée par la municipalité est « de pouvoir protéger le patrimoine de la commune, qu'il soit bâti ou naturel, afin de préserver son cadre de vie tout en renforçant son attractivité », selon le maire, Daniel Bertin. La constitution d'une AVAP se déroule en plusieurs grandes étapes : diagnostic du territoire, mise en évidence des enjeux liés aux différents types de patrimoines, propositions de mesures de protection et de mise en valeur et rédaction du règlement. Créés en 2010 par la loi « Grenelle 2 », les AVAP intègrent une approche patrimoniale, paysagère, urbaine et environnementale.



La municipalité a décidé de créer une AVAP afin de préserver et de valoriser le patrimoine architectural de la commune.

« Les AVAP doivent donner la mise en valeur du patrimoine avec le plan local d'urbanisme », indique D. Bertin. Première étape de cette procédure, le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental de la commune a été effectué après plusieurs semaines de

travail. « Celui-ci est basé sur une étude historique et cartographique.

Il a mis en évidence la qualité des paysages de Cuiselles mais également leur caractère contrasté, entre contreforts jurassiens du Revermont et premières marches de la plaine de Bresse.

- La cité Cuisellienne est caractéristique des bourgs installés sur des rebords montagneux longés par des voies de communication importantes et qui ont vu très tôt s'établir des populations humaines », explique l'un des représentants de l'agence d'architecture spécialisée

dans les études sur le patrimoine, Kargo Sud.

### Préciser le périmètre

Ce diagnostic présenté à la population locale a également permis d'identifier les typologies architecturales qui caractérisent le patrimoine bâti de Cuiselles : édifices publics et religieux, hôtels particuliers, maisons bourgeoises, maisons de vigneron, fermes, petit patrimoine lié à la vigne ou à l'eau, patrimoine industriel ou artisanal. Il s'est aussi intéressé aux différentes interventions récentes menées sur le patrimoine bâti en soulignant les questions concernant la préservation de sa qualité.

A l'issue de cette phase de diagnostic, le comité technique en charge de l'élaboration de cette AVAP va désormais s'atteler à préciser son périmètre d'application et localiser les prescriptions du règlement.